



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO  
AÏKIBUDO & AFFINITAIRES

## REFERENTIEL DE COMPETENCES du CQP MAM

<b>UC 1 : Concevoir un projet d'enseignement</b>	
<b>1.1 Prend en compte les caractéristiques biologiques des pratiquants :</b>	
	- Identifie les systèmes osseux sollicités lors de la pratique de la mention ;
	- Comprend les mécanismes de la contraction musculaire ;
	- Identifie les principales chaînes musculaires concernées par la pratique de la mention ;
	- Comprend les principes biomécaniques des techniques fondamentales de la mention et les principes de l'interaction motrice
	- Explicite les filières énergétiques sollicitées lors de la pratique de la mention
	- Mobilise les connaissances scientifiques nécessaires pour utiliser la mention concernée à des fins de développement et de maintien des capacités physiques individuelles dans un objectif de santé et de bien-être
<b>1.2 Construit une progression technique :</b>	
	- Propose et met en place la progression technique fédérale du débutant à la ceinture noire 1 <sup>er</sup> dan de la mention concernée ou d'un grade équivalent ;
	- Explique et transmet l'histoire, la culture, les principes fondamentaux et la valeur éducative de la mention.
<b>1.3 Construit un environnement pédagogique propice à l'apprentissage :</b>	
	- Comprend les étapes de l'apprentissage moteur ;
	- Mobilise les différentes méthodes pédagogiques pour un enseignement collectif adapté.
<b>1.4 Conçoit une action d'enseignement dans la mention concernée :</b>	
	- Identifie les éléments nécessaires à la construction d'une action d'enseignement ;
	- Identifie son contexte spécifique
	- Définit les caractéristiques et les attentes du public concerné ;
	- Propose et met en place une progression cohérente dans son action d'enseignement ;
	- Définit des objectifs de séance en lien avec un thème donné ;
	- Construit des techniques adaptées aux objectifs de la séance ;
	- Construit un plan de séance cohérent ;
	- Élabore un cycle logique de séances ;
	- Construit un programme annuel de séances ;
	- Adapte l'action d'enseignement au public concerné ;
	- Définit un programme de passage de grade en club ;
	- Construit les modalités d'évaluation de son action d'enseignement.

20/07/2017

<b>UC2 : Mettre en œuvre un projet d'enseignement dans sa mention</b>	
<b>2.1 Encadre un groupe de pratiquants de la mention concerné dans le cadre d'une action d'enseignement :</b>	
	- Donne des consignes en étant vu, entendu et compris de tous ;
	- Adapte la réalisation des techniques au niveau de pratique de son public ;
	- Évalue techniquement le niveau de réalisation de l'exercice par l'élève ;
	- Corrige la mise en œuvre de l'exercice à partir du niveau, du contexte de pratique et des comportements des pratiquants ;
	- Illustre l'explication des différentes phases techniques de l'exécution d'un mouvement de sa mention en démontrant et en commentant ;
	- Transmet la terminologie de sa mention ;
	- Explicite les normes réglementaires et techniques propres à la mention ;
	- Anime un cours avec différents matériels pédagogiques ;
	- Transmet l'éthique et les valeurs spécifiques de sa mention ;
	- Transmet des contenus techniques en toute sécurité pour le pratiquant ;
	- Adapte son comportement aux caractéristiques psychologiques du public concerné ;
	- Utilise les différentes attitudes pédagogiques de l'enseignant ;
	- Évalue son action d'enseignement ;
	- Mène une action éducative spécifique à sa mention.
<b>2.2 Prépare un pratiquant ou un groupe de pratiquants à un examen de grades dans les mentions :</b>	
	- Décrit le règlement particulier des épreuves préparées ;
	- Décrit les modalités d'inscription aux épreuves ;
	- Décrit les différentes périodes de travail ;
	- Définit les besoins des pratiquants de sa mention par rapport aux épreuves préparées ;
	- Donne des consignes adaptées au(x) pratiquant(s) pendant la période de préparation ;
	- Réalise un bilan des prestations des candidats après l'examen.
<b>2.3 Démontre une maîtrise technique et pédagogique nécessaire à la transmission des techniques de sa mention :</b>	
	- Réalise les différentes techniques correspondant au niveau d'exigence du 2 <sup>e</sup> dan ou grade équivalent validé par la CSGDE ;
	- Analyse les techniques présentées et les fondamentaux de la mention. ;
	- Utilise les différents procédés traditionnels d'entraînement ;
	- Précise les critères pour une réalisation efficace des techniques de sa mention.
<b>UC3 : Participer au fonctionnement de la structure</b>	
<b>3.1 Comprend le fonctionnement associatif de la structure employeuse :</b>	
	- Participe à la création et au fonctionnement d'une association loi 1901 ;
	- Comprend la responsabilité civile et pénale des dirigeants et enseignants d'une association ;
	- Connaît la réglementation relative aux garanties d'hygiène et de sécurité des salles d'enseignement de la mention ;
	- Connaît les conditions sociales et fiscales en matière d'embauche d'un enseignant titulaire d'un CQP MAM dans une association ;
	- Applique et fait respecter par les pratiquants les règles d'hygiène et de sécurité de la pratique de la mention considérée.
<b>3.2 Comprend les relations entre la structure employeuse et ses différents partenaires :</b>	
	- Identifie les principaux partenaires de la structure employeuse (fédération et organes déconcentrés, ministère chargé des sports et organes déconcentrés, collectivités territoriales, mouvement olympique, etc.) ;
	- Comprend le fonctionnement et les missions des différents partenaires de l'association ;
	- Identifie les relations entre l'association et ses partenaires.
<b>3.3 Participe aux actions de promotion et de développement d'une association :</b>	
	- Connaît et utilise les différents outils de communication, de promotion, de formation et d'animation d'une association.